

ANNEXE AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE



TARIFS GAZ DYNEFF - Durée : 1 an 55% renouvelable pour les particuliers

certifiée par des Garanties d'Origine - l'équivalent de 55% des kWh consommés injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel en qualité biogaz

Les prix H.T.T. du kWh sont fixes* sur toute la durée du contrat. Le prix de l'abonnement varie selon les coûts d'acheminement évoluant au 1er avril pour les termes de transport et de stockage, et au 1er juillet pour les tarifs de distribution.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter notre société au 04.67.12.68.30 (coût d'un appel local selon opérateur) du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, ou par courriel à l'adresse suivante : souscription@dyneff.fr

TARIFS DYNEFF	CONSOMMATION ANNUELLE	ABONNEMENT MENSUEL €		PRIX DU GAZ en centimes d'€ / kWh	
		HTT	TTC	Dyneff (HTT)	Dyneff (TTC)
B0	> 0 et < 4 MWh	10,17	13,77	12,16	16,56
B1 et B2i	≥ 4 MWh	28,54	39,25	8,68	12,38

Tarifs applicables sur le mois en cours. Les zones tarifaires correspondant à votre lieu de consommation sont identiques à celles des anciens Tarifs Réglementés de Vente de Gaz. Le prix d'abonnement mensuel affiché correspond au prix standard. Ce prix est susceptible de varier en fonction du coût réel d'acheminement du gaz naturel au point de livraison dont le montant diffère selon votre tranche de consommation et situation géographique (commune d'habitation).

Depuis le 1er août 2025, le taux de TVA est harmonisé à 20% sur l'abonnement et la consommation de Gaz.

Les prix du gaz

Ils dépendent de la classe de consommation et de la zone de consommation du client.

Les prix du gaz TTC intègrent notamment la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) et la TVA.

Le prix de l'abonnement

Le prix TTC intègre notamment la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) - contribution proportionnelle au coût d'acheminement inclus dans votre abonnement participant au financement de droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels rattachés au régime des industries de l'énergie et la TVA.

* Hors évolution des impôts, taxes et contributions de toute nature et du prix variable de la prestation de Distribution évoluant au 1er juillet.

* Prix applicables uniquement sur le réseau GrDF